

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 septembre 2012

## CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 279

présenté par

M. Letchimy, M. Jalton, M. Delcourt, Mme Untermaier, M. Sirugue, M. Germain, Mme Louis-Carabin et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la première phrase de l'alinéa 25, supprimer les mots :

« , le cas échéant, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet de renforcer l'accompagnement des jeunes en emplois d'avenir en généralisant le recours au tutorat.